



DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
 contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 22 JUIN 2023

N° 20230622_11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le seize juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

| | | | |
|--|-----|---|------------------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de convocation | Le 16 juin 2023 |
| Nombre de présents | 28 | Date d'affichage | Du 28/06 au 29/08/2023 |
| Nombre de pouvoirs | 1 | Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i> | M. Pierre LAFFITTE |
| Suffrages exprimés | 29 | Rapporteur | M. LE MAIRE |
| Nomenclature | 4.1 | Certifiée exécutoire | Le 28 juin 2023 |

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : CREATION DE POSTES

Il est rappelé que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Compte tenu de l'évolution des besoins des services et de la population, et afin d'assurer la continuité du service public, il apparaît nécessaire de pérenniser certains postes de travail occupés à ce jour par des agents contractuels.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement son article L 313-1,



CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 13 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE DE CRÉER**, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

➤ Centre Technique Municipal :

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet

➤ Service Moyens Généraux :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

➤ Administration Générale :

- 1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet, représentant un temps de travail hebdomadaire de **30 heures**.

➤ Pôle SEVA :

- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet

➤ Pôle Education Enfance et Jeunesse :

✓ service Jeunesse :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet, représentant un temps de travail hebdomadaire de **32 heures**

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet, représentant un temps de travail hebdomadaire de **28 heures 30**.

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet, représentant un temps de travail hebdomadaire de **20 heures**

✓ service Education :

- 1 poste d'adjoint d'Animation à temps complet

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités de recrutement.

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents susnommés et aux charges sociales s'y rapportant sont prévus au budget 2023 au chapitre 012 Frais de Personnel.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.